

MIJEU COOP

- procès-verbal

- rapport

21571984 - 111111988

75785 11300

el 067

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE
TENUE LE 11 NOVEMBRE 1988 de 8H30' à 11 HEURES.

Vendredi le 11 novembre 1988, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a réuni les Chefs de Service pour examiner les activités qu'il fallait exécuter au cours de cette année 1988 et donner des orientations pour un avancement rapide de certains dossiers qui requièrent une urgence.

Comme les réunions de service visent la coordination et le rappel des dossiers prioritaires à finaliser, le Secrétaire Général fera le relevé des dossiers recommandés par des réunions des Chefs de Service à partir de juin 1988 mais qui n'ont pas eu de suite jusqu'aujourd'hui. Il demandera à chaque Chef de Service concerné de faire un effort pour les finaliser en cette fin d'année.

Concernant les dossiers nécessitant une urgence particulière, des orientations ont été données sur les dossiers relevés ci-après :

1. La Confection du rapport annuel 1988

Le Ministre a souhaité que le rapport annuel de notre département pour l'exercice 1988 soit publié en début du mois de janvier 1989. Afin de respecter ce délai, chacun en ce qui le concerne, doit faire un effort pour finaliser son projet de rapport avant le 15 décembre 1988.

2. L'inventaire des Activités des Jeunes

Au niveau communal, l'inventaire des activités des jeunes est terminé. Le rapport sur les différentes étapes de sa réalisation a été déjà fait et adressé au Président de la République et à tous les intervenants. Au stade actuel, une commission composée de 10 agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a été mise sur pied pour exploiter les données fournies par toutes les Communes. Chacun des 10 agents est chargé de faire le dépouillement et l'exploitation des données pour une Préfecture. Le Ministre a souhaité que le 23 courant ait lieu une réunion de mise en commun qui permettra de vérifier la cohérence des données recueillies.

3. L'Institut d'Education Physique et Sportive

La confection d'un dossier sur cet Institut doit être rapide. A notre niveau, le dossier doit être finalisé le 15 novembre 1988 pour pouvoir convoquer une réunion de concertation le 28 novembre 1988 qui regrouperait tous les intervenants (MINESUPRES-MINEPRISEC-MINIPLAN-MINAFET-UNR).

.../...

Auparavant, une lettre doit être écrite au MINESUPRES pour lever la confusion semée par le rapporteur de la réunion tenue en août dernier qui avait cru comprendre qu'il s'agira de créer deux Instituts, un au Groupe Scolaire de BUTARE, l'autre à KIGALI.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est du même avis que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Nous devons suivre la décision du Gouvernement de créer un Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive à KIGALI et nous sommes d'avis qu'il revient au MINESUPRES d'assumer cette charge en collaboration avec le MIJEUCOOP.

4. La visite du Ballet National en Côte d'Ivoire

Suite à la demande de l'Epouse du Président de la République de Côte d'Ivoire, le Ballet National se rendra en Côte d'Ivoire le 4 décembre 1988. Le Directeur du Folklore doit préparer les documents publicitaires à envoyer en Côte d'Ivoire, sélectionner quarante meilleurs acteurs parmi les 2 troupes du Ballet National.

Compte tenu des moyens limités, les entraînements ne peuvent pas durer plus de 4 jours.

5. Le Festival de la Musique

Le budget prévu pour la réalisation des activités sportives et des loisirs étant épuisé, le Ministère n'accordera que le personnel comme appui. Le Ministre a par ailleurs demandé au Directeur du Folklore de séparer les comptes du Ballet National et de l'Association des Musiciens Rwandais. Celle-ci doit gérer ses fonds dans toute indépendance.

6. Les Jeux de la Francophonie

L'inscription pour la participation aux Jeux de la Francophonie doit être clôturée le 30 novembre 1988. Pour notre pays, le budget étant épuisé, les frais d'inscription seront défalqués du fonds "Location Stade de NYAMIRAMBO" à raison de 10 participants.

En plus de la délégation des athlètes, il faudra demander au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de procéder au recrutement d'un artiste qui pourra représenter le RWANDA.

7. Les Jeux de Volley-Ball dans la Zone IV du CSSA

Une ébauche de calendrier pour la tenue de ces jeux a été élaborée. Il reste à fixer tout le programme et déterminer les responsabilités du Ministère et de la Fédération de Volley-Ball : qui fait quoi ? Quand ? Où ? Comment ? Il faudra dans tous les cas un programme réaliste qui tient compte des moyens à notre disposition.

Le Ministre a par ailleurs demandé au Service des Sports de suivre de près les entraînements des joueurs et le fonctionnement du Comité de Direction de Volley-Ball. Si les difficultés persistent, il faudra renoncer à l'organisation de ces jeux.

8. L'encadrement des experts étrangers

Dans le cadre des accords bilatéraux entre le RWANDA et les Pays Amis, ceux-ci envoient des experts pour nous aider et suivre l'exécution des projets dans lesquels ils interviennent. Pour nous, notre souhait est de voir les experts affectés au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif bien intégrés. Il faut veiller à ce qu'ils ne donnent pas l'impression qu'ils travaillent en marge du Ministère.

Pour le cas de Bill HORST, la Direction des Sports est appelée à l'orienter dans l'organisation des stages pour les animateurs sportifs dans les Communes et les Ecoles et à lui donner des directives claires pour l'organisation des Comités des Sports au niveau préfectoral. Concernant l'expert français, il faudra préparer un mémorandum sur le travail qu'on attend de lui.

9. La construction de la Maison des Jeunes à KIMISAGARA

La parcelle pour construire la Maison des Jeunes est acquise.

Au stade actuel, le terrassement est terminé mais il manque la coordination et la cohérence dans tout ce qu'on entreprend maintenant.

Les agents du Ministère et l'expert allemand ne tiennent pas le même langage. Le Ministre a demandé au Secrétaire Général de convoquer une réunion pour déterminer les modalités d'exécution de ce projet et le calendrier des travaux ainsi que fixer les ressources disponibles de la partie rwandaise comme du Landesportbund.

10. La tournée des Artistes Soviétiques au RWANDA

Comme l'année passée, les acrobates soviétiques feront des exhibitions à travers tout le pays. Le Service du Folklore et Loisirs doit déléguer quelqu'un qui est à la hauteur pour suivre le déroulement des spectacles et en faire rapport.

11. La Gestion du Stade AMAHORO

Le Stade AMAHORO est aujourd'hui gardé par des policiers sous la surveillance directe du Bourgmestre de la Commune de RUBUNGO. Le règlement d'ordre intérieur qui déterminera leur mission et leur organisation est en cours d'élaboration. Une commission composée des agents de la Présidence de la République, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour évaluer le coût du stade avait commencé les travaux. Suite à l'indisponibilité de certains membres, la commission n'a pas pu continuer. Il faut le plus tôt possible relancer les travaux de cette commission. Mais d'ores et déjà, il faut faire l'inventaire de tout le mobilier pour le rassembler dans un seul local et déterminer les locaux susceptibles de servir de bureaux pour les fédérations sportives ainsi que constituer un dossier d'appel d'offres pour la location de l'Hôtel.

12. La Formation des Animateurs des Jeunes dans les Secteurs

La Formation des Animateurs bénévoles des jeunes dans les secteurs doit commencer en début de l'année 1989. D'ores et déjà, mission est donnée au Directeur Général de la Jeunesse pour contacter le Conseiller à la Commission Sociale du M.R.N.D. et le Représentant-Résident de la F.A.O afin de trouver les fonds nécessaires pour l'exécution de ce programme de formation. Une tournée de sensibilisation sur ce programme doit être également organisée. Elle doit s'enquérir principalement sur la qualification et la qualité des animateurs disponibles dans chaque secteur ainsi que sur la viabilité des projets des jeunes susceptibles d'être inaugurés dans la quinzaine des projets 1989. A cet effet, les Préfets de Préfecture doivent avoir pris connaissance du calendrier de toutes les visites aux secteurs dès le début du mois de décembre 1988.

Après ce rappel des dossiers urgents, ont été entendues les communications du Directeur Général de la Jeunesse sur les conclusions de la réunion de répartition du Fonds "PRIME", le contrôle de la gestion des CFJ et les préparatifs du Festival de la Jeunesse 1989.

1. Répartition du Fonds "PRIME".

Pour la 1ère phase du projet, un crédit de 20 millions de FRW est acquis en faveur des Coopératives pour la construction des silos. Ils seront libérés au fur et à mesure que les projets seront présentés. Pour la deuxième phase, un quota de 40 millions de FRW sera destiné à financer les projets présentés par les CERAI, les CFJ et les artisans du secteur non structuré.

Comme les bénéficiaires ne dépendent pas d'un même département ministériel, le Ministre a suggéré au Directeur Général de la Jeunesse de convoquer une réunion avec tous les concernés pour étudier les voies et moyens de répartir les 40 millions de FRW d'une façon judicieuse et équitable entre les artisans, les CERAI et les CFJ les plus performants et capables de faire fructifier les fonds empruntés. Il a demandé qu'on associe le Centre IWACU pour la confection des dossiers et le suivi de l'utilisation des fonds accordés et leur remboursement.

2. Le Festival de la Jeunesse 1989.

Le Directeur Général de la Jeunesse a suggéré qu'il est temps de penser à l'organisation du prochain Festival de la Jeunesse. Le Ministre a indiqué à ce sujet qu'il fallait exploiter le rapport adressé à tous les Préfets de Préfecture dans le sens des recommandations formulées et des mesures préconisées en ce qui concerne particulièrement les prérogatives et les tâches qui reviennent à chaque intervenant (jeunes, parents, autorités, etc...).

Ce travail d'exploitation devra aboutir à la confection d'un guide pour l'organisation des futurs "Festival de la Jeunesse".

Par ailleurs, le Ministre a demandé au Directeur Général de la Jeunesse d'étudier les modalités d'organiser dans toutes les écoles secondaires, le 1er Mai, une journée dénommée "JOURNEE PORTES OUVERTES AUX JEUNES NON SCOLARISES ET DESCOLARISES".

3. Le Contrôle de la gestion des CFJ.

La gestion dans les CFJ va très mal et sans contrôle, la situation s'empire. Le Directeur Général de la Jeunesse a demandé que le contrôle qui venait de commencer dans les CFJ de MUTURA et KARAGO

puisse se poursuivre dans tous les Centres gérés par le MIJEUCOOP. Le Ministre a fait remarquer que l'insuffisance des moyens en cette fin d'année ne pouvait pas permettre un contrôle systématique. Par contre, des contrôles pourront être autorisés en cas d'extrême nécessité quand il y aura des problèmes graves dans l'un ou l'autre Centre. Aussi, lors de la tournée de sensibilisation dans les secteurs, il sera possible de prévoir le contrôle de tous les CFJ. Encore faut-il qu'on y pense pour le programmer.

Sur ce problème de gestion, le Ministre a déploré les agents qui viennent lui demander des crédits pour résoudre leurs problèmes personnels (minerval, achat de cercueils...) et qui ne parviennent pas à rembourser dans les délais requis. Pour éviter ces cas, il a demandé au Comité de Cellule de sensibiliser les agents de la Direction Générale de la Jeunesse, ceux du Secrétariat Général et de la Direction Générale des Sports et Loisirs pour créer une caisse d'entraide à l'image de celle des agents de la Direction Générale du Mouvement Coopératif.

Sur cette recommandation, le Ministre a clôturé la réunion en rappelant à chaque Chef de service ses responsabilités dans l'organisation du service.

Il a déploré qu'actuellement certains Chefs de service semblent ou donnent l'impression qu'ils ne connaissent pas leurs attributions et leurs responsabilités. Chaque Chef de service doit savoir que c'est lui qui commande son service et pouvoir faire travailler tous les agents sous ses ordres.

En conséquence, il doit adopter une organisation et une méthode de travail appropriées et se convaincre qu'il est toujours responsable de la supervision de tous les travaux exécutés par ses services.

Le Ministre a souligné que notre département doit se défendre par la qualité de son personnel dans la réalisation des travaux de fond au lieu de se confiner dans les travaux de routine limités à l'organisation superficielle des matches de championnat ou au contrôle des coopératives et des CFJ.

Sans apports substantiels des agents du MIJEUCOOP aux coopératives et aux Fédérations sportives, celles-ci seront obligées d'ignorer les services techniques du Ministère. Nous devons par conséquent défendre notre image de marque en prenant des initiatives et en faisant valoir nos capacités et nos responsabilités. Ceci évitera aux

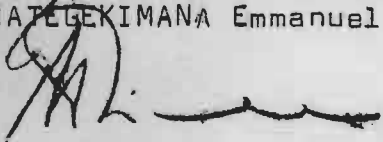
.../...

services extérieurs de recourir toujours aux autorités supérieures pour tous problèmes comme si les techniciens n'ont pas de rôles à jouer ni de responsabilités à assumer.

Fait à KIGALI, le 16/11/1988

Le Rapporteur de la Réunion

HATEGEKIMANA Emmanuel



Le Président de la Réunion

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

